

Le Traité entre la République française et la République italienne pour une coopération bilatérale renforcée du 26 novembre 2021

Sources : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/11/26/traite-entre-la-republique-francaise-et-la-republique-italienne-pour-une-cooperation-bilaterale-renforcee> ; <https://www.france-allemande.fr/Le-Traite-de-l-Elysee-en-5-questions-9653.html> ; <https://www.france-allemande.fr/Traite-de-cooperation-franco-allemand-d-Aix-la-Chapelle-22-janvier-2019.html> ; https://www.difesa.it/FR/Primo_Piano/Pagine/34sommetsfrancoitalien.aspx ; <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/04/1cf9a4eab2dfa72005b62d1ec1f250f9667e3d5c.pdf> ; <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/01/11/declaration-conjointe-demmanuel-macron-et-de-paolo-gentiloni-a-rome> ; <https://it.ambafrance.org/Visite-d-Etat-du-President-Sergio-Mattarella-en-France-04-06-07-2021>

À l'origine du Traité franco-italien du 26 novembre 2021

- 22 janvier 1963 : le traité de l'Élysée est signé par la France (Charles de Gaulle) et la République fédérale d'Allemagne (Konrad Adenauer) pour envoyer un message de réconciliation et jetaient les bases d'une coopération bilatérale étroite, au service de l'intégration européenne
- 22 janvier 2019 : à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée, le président de la République française, Emmanuel Macron, et la chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel, signent à Aix-la-Chapelle un nouveau traité de coopération et d'intégration franco-allemandes

Le sommet franco-italien de Lyon du 27 septembre 2017

- 27 septembre 2017 : le sommet franco-italien de Lyon entre le Président de la République française, Emmanuel Macron, et le Président du Conseil italien, Paolo Gentiloni, pour « donner une nouvelle impulsion aux relations entre la France et l'Italie, au nom de leurs valeurs et intérêts partagés et de leur forte ambition européenne [...] La France et l'Italie partagent la même conviction que le moment est venu de relancer le projet européen, afin d'affirmer une Union européenne qui soit plus forte, plus cohérente, plus démocratique, capable de faire face aux multiples défis internationaux qui se présentent à nous, en veillant à toujours placer au centre de son action les besoins et les aspirations des citoyens européens. A cette fin il faut promouvoir un débat démocratique pour lequel le projet des conventions démocratiques pourra jouer un rôle central. »

<https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/04/1cf9a4eab2dfa72005b62d1ec1f250f9667e3d5c.pdf>

Le sommet franco-italien de Lyon du 27 septembre 2017

(<https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/04/1cf9a4eab2dfa72005b62d1ec1f250f9667e3d5c.pdf>)

Principaux projets des feuilles de route :

- Soutenir une force européenne de protection civile
- Travailler à l'établissement d'un champion naval mondial dans le domaine civil et militaire
- Développer des implantations militaires communes en appui aux forces locales dans le Sahel
- Soutenir l'élargissement des compétences du parquet européen aux crimes de terrorisme
- Définir une feuille de route pour assurer la convergence sociale
- Proposer une réflexion sur le pass culture européen et un Erasmus de la culture
- Mettre en place une carte étudiante européenne pilote

La visite d'Emmanuel Macron à Rome du 11 janvier 2018 et la Déclaration conjointe

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/01/11/declaration-conjointe-demmanuel-macron-et-de-paolo-gentiloni-a-rome>)

« Cette relation a permis je crois à nos ministres de mettre en œuvre des feuilles de route communes avec des projets phares que sont le Lyon-Turin, STX, notre coopération navale sur lesquels parfois depuis plusieurs années nous tâtonnions et où un cap a été donné et une avancée maintenant très claire se fait avec un esprit de respect mutuel et de travail en bon ordre. Moi, je veux dire combien la relation équilibrée forte entre nos deux pays est à mes yeux structurante.

C'est dans cet esprit que nous avons lancé l'idée à Lyon qui prend forme aujourd'hui de mettre en place un traité du Quirinal. [...]» (Emmanuel Macron)

La visite d'Emmanuel Macron à Rome du 11 janvier 2018 et la Déclaration conjointe

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/01/11/declaration-conjointe-demmanuel-macron-et-de-paolo-gentiloni-a-rome>

« [1] y a une relation franco-allemande, elle est structurante, elle a été à l'origine de notre Europe contemporaine et je le dis souvent : quand la France et l'Allemagne ne savent pas se mettre d'accord, le reste de l'Europe n'a aucune chance d'avancer. Et à chaque fois que la France a fait semblant d'aller se mettre d'accord à côté pour en quelque sorte rendre l'Allemagne jalouse, nous avons perdu du temps. Et donc ce couple franco-allemand est essentiel et il ne faut pas le mésestimer, mais pour moi il n'est pas exclusif.

La relation que nous avons avec l'Italie a une autre histoire, elle a des liens culturels très spécifiques, elle a une touche toute particulière et une amitié spécifique que nous faisons vivre, pour ce qu'elle est et en tant que telle. Et donc pour moi ce que nous œuvrons à faire jour après jour est aussi important et n'est ni concurrent ni mineur, mais parfaitement complémentaire avec ce qui est fait par ailleurs en franco-allemand. Je crois que c'est comme ça qu'il faut le prendre et le faire vivre. C'est pourquoi dans cet esprit, alors même que la relation bilatérale est forte, vivace et ne nous a pas attendus, qu'elle soit économique, culturelle, politique, décentralisée, nous avons souhaité lui donner une forme politique nouvelle.

L'objectif de ce traité du Quirinal c'est de la structurer comme d'ailleurs nous l'avons fait en franco-allemand avec le traité de l'Elysée et de pouvoir aussi donner des perspectives nouvelles, acter des symboles, des formes de coopération peut-être nouvelles qui nous permettront d'aller plus loin. Pour ce faire, nous installons donc aujourd'hui un groupe de haut niveau de collaboration entre nos deux pays pour préparer ce travail avec l'objectif commun de pouvoir conclure ce traité lors du prochain sommet bilatéral en Italie, en 2018. » (Emmanuel Macron)

La visite d'Etat de Sergio Mattarella à Paris du 4 au 6 juillet 2021 (<https://it.ambafrance.org/Visite-d-Etat-du-President-Sergio-Mattarella-en-France-04-06-07-2021>)

- 5 juillet 2021 : intervention du Président de la République italienne à l'Université la Sorbonne sur le thème « France, Italie, Europe : notre futur »
- 5 juillet 2021 : déclaration conjointe avec le Président de la République italienne Sergio Mattarella :

« [N]ous avons ici confirmé notre volonté d'aboutir au plus vite au traité de coopération bilatérale renforcée. Vite, c'est à dire dans les tout prochains mois et ce traité dit du Quirinal nous permettra de consolider cette relation, d'offrir aussi à nos peuples et nos jeunesses de vraies perspectives. Ainsi, souhaitons-nous que les jeunesses de nos deux pays s'engagent ensemble à travers un service civique franco-italien qui leur permettra de renforcer sur le terrain et de manière très concrète cette amitié, ces valeurs qui nous lient. C'est un des aspects de ce traité, après de beaucoup d'autres et évidemment de la force de la relation culturelle, académique, scientifique, industrielle, politique qui unit nos deux pays. » (Emmanuel Macron)

Le Traité franco-italien du 26 novembre 2021

- Trois objectifs principaux :
 1. travailler en commun au niveau européen en faveur d'une Europe toujours plus unie, démocratique et souveraine, en inscrivant nos coopérations dans cette perspective ;
 2. favoriser le rapprochement et l'intégration de nos sociétés civiles, en particulier en encourageant la mobilité des jeunes ;
 3. structurer la relation bilatérale en lui donnant des orientations stratégiques et en formalisant un certain nombre de cadres de consultation
- Composé d'un préambule et de douze articles, il fixe un agenda commun en matière européenne et pour les coopérations bilatérales dans différents domaines : affaires étrangères ; sécurité et défense ; affaires européennes ; coopération économique, industrielle et numérique ; développement durable et inclusif ; espace ; enseignement, recherche et innovation ; culture ; jeunesse et société civile ; coopération transfrontalière
- Une feuille de route vise à décliner, dans chacun de ces domaines, les actions à mener, pour créer un programme de travail commun pour les prochaines années

Les mesures-phare du traité

- Défense : principe d'assistance mutuelle en cas d'agression armée sur leurs territoires, en vertu de l'article 5 du traité OTAN et de l'article 42.7 du traité de l'Union européenne, et relance du Conseil franco-italien de défense et sécurité (2+2), associant les ministres de la défense et des affaires étrangères
- Économie : création d'un forum annuel de concertation économique franco-italien, réunissant les ministres de l'économie, des finances et du développement économique de chaque pays, afin d'assurer un dialogue régulier sur les politiques macro-économiques et industrielles, et de rapprocher les tissus économiques des deux pays
- Développement durable : soutien des initiatives de coopération transfrontalières et transnationales entre les aires protégées françaises et italiennes, terrestres et marines ; objectif réaffirmé de faire de la Méditerranée une mer propre et écologiquement durable
- Innovation : développement de programmes de financement conjoints de projets innovants, en soutien des start-ups et des PME

Les mesures-phare du traité

- Jeunesse : mise en place d'un service civique commun franco-italien, dont la première cohorte est prévue pour 2022, avec un objectif de 150 jeunes qui effectueront un volontariat croisé entre la France et l'Italie ; création d'un conseil franco-italien de la Jeunesse, et définition d'une stratégie pour développer les mobilités
- Cursus franco-italiens : développement des filières Esabac, permettant la double délivrance du baccalauréat français et de l'Esame di Stato italien, en France ; toutes les académies en France auront au moins une section Esabac d'ici 2025
- Mobilité étudiante : favoriser la mobilité des élèves et des étudiants, en doublant le nombre d'élèves et de professeurs bénéficiant d'une mobilité d'ici 2025, notamment ceux issus du cursus ESABAC, de l'enseignement professionnel et technologique et des apprentis
- Universités : favoriser les échanges d'étudiants et de chercheurs et la mise en place de doubles diplômes et diplômes conjoints ainsi que les coopérations entre écoles doctorales

Les mesures-phare du traité

- Culture : renforcement des échanges entre industries culturelles et coopération renforcée en faveur de la protection du patrimoine
- Coopération transfrontalière : reconnaissance de la frontière franco-italienne comme lieu d'intérêt partagé des deux pays, devant faire l'objet d'une attention commune particulière ; renforcement de la coopération en matière sanitaire ; lancement de négociations sur un accord de coopération sanitaire transfrontalier et de protection civile
- Coopération policière : pérennisation de la brigade mixte de police aux frontières, et création d'une unité opérationnelle franco-italienne, pour la gestion de grands événements ou la contribution à des missions internationales de police ; intensification de la coopération entre forces de l'ordre et magistrats en particulier en matière de criminalité organisée
- Affaires étrangères : programme d'échanges de diplomates entre les ministères français et italien chargés des affaires étrangères.